

**6<sup>e</sup> Séance du Conseil d'agglomération de Fribourg**  
**6. Sitzung des Agglomerationsrates Freiburg**

Date: Jeudi, 8 octobre 2009 / Datum: Donnerstag, 8. Oktober 2009

Lieu: Grande Salle de la Maison de Justice, Rue des Chanoines 1, à Fribourg

Ort: im grossen Saal des Gerichtsgebäudes, Chorherrengasse 1, in Freiburg

**Présidence / Präsidentschaft :**

M. John **Clerc**, Président, Fribourg

Mme Corinne **Margalhan-Ferrat**, directrice administrative et secrétaire générale de l'Agglomération

**Membres du Conseil d'agglomération / Mitglieder des Agglomerationsrates (45):**

***Commune de Fribourg / Gemeinde Freiburg (12)***

Mmes Sandra **Daguet**, Cécile **Thiémard**, Antoinette **de Weck** et MM. Christoph **Allenspach**, Gilles **Bourgarel**, John **Clerc**, Daniel **Gander**, Jean-Jacques **Marti**, Christian **Morard**, Elias **Moussa**, Pierre-Olivier **Nobs** et Pascal **Wicht**

***Commune d'Avry (3)***

Mme Pauline **de Chambrier** et MM. Roland **Berset** et Marc-Antoine **Messer**

***Commune de Belfaux (3)***

Mme Anne-Lyse **Meyer** et MM. Hendrick **Krauskopf** et Jean-Bernard **Schenewey**

***Commune de Corminboeuf (3)***

MM. Claude **Baechler**, Olivier **Spang** et Jean-Claude **Spicher**

***Gemeinde Düringen (5)***

Frau Ursula **Eggelhöfer-Brügger** und die Herren Damian **Bächler**, Urs **Hauswirth**, Niklaus **Mäder** und Kuno **Philipona**

***Commune de Givisiez (4)***

Mmes Anne-Marie **Berclaz**, Suzanne **Stritt-Schwegler** et MM. Georges **Baechler** et Jean Daniel **Wicht**

***Commune de Granges-Paccot (2)***

MM. Philippe **Chassot** et Olivier **Schaller**

***Commune de Marly (3)***

Mme Anne **Maillard Magnin**, MM. Bernard **Aebischer** et Pierre **Caille**

***Commune de Matran (3)***

MM. Alain **Blanc**, François **Roubaty** et Yvan **Tona**

***Commune de Villars-sur-Glâne (7)***

Mmes Marie **Garnier** et MM. Marc-Aurelio **Andina**, Julien **Chavaz**, Michel **Cochard**, Raymond **Pilloud**, Nicolas **Bapst** et Jacques **Dietrich**

**Membres du Conseil d'agglomération excusés / Entschuldigte Mitglieder des Agglomerationsrates (6) :**

- Mme Marie-Christine **Dorand**, Fribourg
- M. Jacques **Kuenlin**, Marly
- M. Alexis **Overney**, Granges-Paccot
- M. Charles **de Reyff**, Fribourg
- M. Eric **Romanens**, Marly
- M. Rainer **Weibel**, Fribourg

**Membres du Comité d'agglomération présents : / Anwesende Mitglieder des Agglomerationsvorstandes :**

- M. René **Schneuwly**, Président du Comité
- Mme Erika **Schynder**, Vice-présidente
- Mme Solange **Berset**
- M. Daniel **Blanc**
- M. Jean **Bourgknecht**
- M. Pierre-Alain **Clément**
- Mme Madeleine **Genoud-Page**
- M. Jean-Pierre **Helbling**
- M. Albert **Lambelet**
- M. Benoît **Piller**
- M. Michel **Ramuz**
- M. André **Schneuwly**

**Personnes invitées présentes: / Eingeladene und anwesende Personen :**

- M. Carl-Alex **Ridoré**, Préfet de la Sarine
- M. Markus **Baumer**, Délégué culturel
- Mme Daniela **Gaspoz-Fleiner**
- M. Samuel **Magnin**
- M. Jean-Noël **Tercier**
- Mme Madame Marlène **Flückiger**, Directrice de Fribourg Tourisme

## Ordre du jour : / Tagesordnung :

- 1) Ouverture de séance et salutations
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 4 juin 2009
- 3) Communications
- 4) Elections statutaires**
  - i. Election à la Présidence du Conseil d'agglomération
  - ii. Election à la Vice-présidence du Conseil d'agglomération
- 5) Approbation du règlement de la Commission financière**
  - Présentation du règlement par le Président de la commission
  - Débat
  - Approbation du règlement par le Conseil d'agglomération
- 6) Contrat de prestations entre l'Agglomération et la commune de Grolley**
  - Avis de la Commission financière
  - Avis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement
  - Position du Comité : Message n° 6 en vue de la ratification du contrat de prestations entre l'Agglomération et la commune de Grolley
  - Débat
  - Ratification du contrat de prestations par le Conseil d'agglomération
- 7) Approbation d'une dépense imprévisible et urgente concernant l'équipement des bureaux de l'Agglomération**
  - Avis de la Commission financière
  - Débat
  - Approbation de la dépense par le Conseil d'agglomération
- 8) Budget 2010 de l'agglomération**
  - i. Budget de fonctionnement
    - Position du Comité : Message n°7 en vue de l'adoption du projet de budget
    - Avis de la Commission financière
    - Débat
    - Votes
    - Projet d'arrêté
  - ii. Budget d'investissement
    - Position du Comité : Message n° 7 en vue de l'adoption du projet de budget
    - Avis de la Commission financière
    - Avis de la Commission d'aménagement, de la mobilité et de l'environnement
    - Débat
    - Votes
    - Projet d'arrêté
- 9) Motions et postulats**
  - i. Postulat de M. Christoph Allenspach, N° Post\_Leg. 2008-2011\_2009\_001  
**(concept de circulation)**
    - Position de l'auteur
    - Débat
    - Vote de transmission
  - ii. Postulat et motion de M. Daniel Gander, N° Post\_Leg. 2008-2011\_2009\_004  
**(inscription dans PDA d'un espace réservé à l'implantation d'un complexe sportif)**
    - Avis du Bureau sur la recevabilité
    - Position de l'auteur
    - Débat

- Vote de transmission
- iii. Motion de M. Marc-Antoine Messer, N° Post\_Leg. 2008-2011\_2009\_005 (**concept général de mobilité douce**)
  - Avis du Bureau sur la recevabilité
  - Position de l'auteur
  - Débat
  - Vote de transmission
- iv. Motion de M. Christoph Allenspach, N° Mot\_Leg. 2008-2011\_2009\_006 (**cadastre du réseau des voies cyclables**)
  - Avis du Bureau sur la recevabilité
  - Position des auteurs
  - Débat
  - Vote de transmission
- v. Motion de M. Christoph Allenspach, N° Mot\_Leg. 2008-2011\_2009\_007 (**cadastre des zones de vitesse**)
  - Avis du Bureau sur la recevabilité
  - Position de l'auteur
  - Débat
  - Vote de transmission

10) Divers

**Début de la séance: 19h.30 / Beginn der Sitzung : 19.30 Uhr**

## **1. Ouverture de la séance et salutations**

**Le Président.**

Chers collègues,  
 Geschätzte Kolleginnen und Kollegen,  
 Madame et Messieurs les Membres du Comité d'agglomération,  
 Monsieur le Préfet,  
 Mesdames et Messieurs les Invités,  
 Mesdames et Messieurs les représentants de la presse et des médias,  
 Madame la directrice administrative et secrétaire générale,  
 Mesdames et Messieurs les fonctionnaires de l'agglomération,  
 Madame la présidente de Fribourg Tourisme et Région,  
 Monsieur le délégué culturel de Coriolis Promotion,

Je vous rappelle que les débats sont enregistrés avant de donner connaissance de la liste des personnes excusées.

Y a-t-il des remarques au sujet de l'ordre du jour de notre séance ? Ce n'est pas le cas, il est ainsi adopté. Nous passons donc au point 2 de l'ordre du jour.

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 juin 2009**

**Le Président.** Est-ce que quelqu'un a une remarque à formuler au sujet du procès-verbal de la 5<sup>e</sup> séance du 4 juin 2009 ? Ce n'est pas le cas, le procès-verbal est donc approuvé avec remerciements à ses auteurs.

### **3. Communications**

**Le Président :** Je donne la parole à M. René Schneuwly, Président du Comité d'agglomération, qui souhaite adresser quelques communications au Conseil.

**M. René Schneuwly :** Il convient d'apporter quelques remarques au sujet des activités, sur quelques points forts ou sur des informations qui peuvent également vous être utiles.

#### Semaine de la mobilité.

L'agglomération a participé pour la première fois cette année à la semaine de la mobilité qui a eu lieu du 16 au 22 septembre 2009. Dans ce cadre, elle a proposé une manifestation combinant mobilité et aménagement. Elle a proposé, le samedi 19 septembre, une sortie à vélo reliant Marly à Düdingen. Une bonne vingtaine de personnes se sont jointes à nous. Cette sortie avait comme thématique la découverte des pôles d'urbanisation de l'agglomération. Cette sortie a rencontré un joli succès au vu des nombreuses questions qu'ont suscitées les présentations des différents intervenants, dont notamment M. Robert Noël, ingénieur au Service de la circulation de la Ville de Fribourg, M. Thierry Bruttin, le nouvel architecte de la Ville de Fribourg, ainsi que M. André Schneuwly, conseiller communal de Guin, lesquels ont développé des thèmes très intéressants à propos du pont de la Poya et des carrefours qui y seront aménagés. Je tiens à les remercier pour leur intervention et leur disponibilité. Si vous voulez en savoir davantage, je vous invite à consulter notre site internet.

#### Mise en route du nouveau site internet de l'agglomération de Fribourg.

Depuis quelques jours déjà, les internautes assidus ont dû remarquer que quelque chose se préparait. Le nouveau site internet de l'agglomération a donc été mis en ligne. A mon avis, il est très bien fait et vous pouvez déjà y naviguer. Il est conçu en français et en allemand. Vous y trouverez les dates des trois prochaines séances du Conseil d'agglomération. Nächstes Jahr tagt der Agglomerationsrat am 11. Februar, am 2. Mai und am 7. Oktober 2010. Wie es scheint, wird der 7. Oktober 2010, nach dem 8. Oktober 2008 und dem heutigen 8. Oktober 2009, ein ebenso wichtiges und etabliertes Datum für die Agglomeration sein.

#### Décision rendue par le Préfet de la Sarine.

Je tiens à saluer le Préfet de la Sarine, M. Carl-Alex Ridoré. Nous ne voulons pas entrer en matière sur la décision qu'il a prise au sujet du recours intenté par Mme Marie-Thérèse Maradan-Ledergerber, contre son élection au Conseil d'agglomération. Cette décision est aujourd'hui définitive. A ce sujet, nous avons simplement eu le souci au niveau du Comité de faire vérifier la décision sur le plan juridique pour nous confirmer que les arguments retenus l'emportaient sur la conviction, ce qui a été effectivement été le cas. Je félicite donc Monsieur le Préfet pour la décision qu'il a prise et qui a été portée à la connaissance du Comité en septembre dernier. Je tiens à informer que le Comité proposera lors de la séance du Conseil d'agglomération du 11 février 2010 une modification de l'article 13 des Statuts. Cela s'avère nécessaire du fait qu'un membre du Conseil d'agglomération ne peut pas intervenir au cours de la même période administrative sur un même objet.

#### Atelier.

Au niveau de l'aménagement du territoire, le Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM) organise deux « workshops » en vue du lancement de la révision du plan directeur de l'agglomération. Lors des deux ateliers de deux demi-journées (9 octobre et 5 novembre 2009), les membres du DAEM ainsi que les autres membres de Comité d'agglomération et les conseillers communaux de la

commission d'aménagement régionale et de la mobilité (CARM) vont développer leur vision de l'agglomération de Fribourg dans 20 ans. Les ateliers devront en outre favoriser une culture de collaboration entre les communes. Aufgrund dieser Vision wird es anschliessend darum gehen, die Entwicklungsstrategien festzulegen, die wichtigsten Handlungsschwerpunkte daraus abzuleiten und konkrete Massnahmen zu formulieren. Der erste Workshop wird mit einem Rückblick auf den ersten Richtplan der Agglomeration beginnen, der im Dezember 2007 den Bundesbehörden überwiesen wurde. Ces ateliers constituent la première étape de la révision du plan directeur actuel de l'agglomération. La révision respectera les exigences de la Confédération pour les projets d'agglomération de 2<sup>e</sup> génération. Ce document sera remis en tant que tel à la Confédération en juillet 2011.

#### Nouveaux collaborateurs.

Madame Anne-Aymone **Richard** est domiciliée à Marly. Elle est âgée de 27 ans et titulaire d'un bachelor en géographie de l'Université de Fribourg, avec pour branches secondaires la géologie et les sciences de l'environnement. Elle a achevé cette année un master en géographie à l'Université de Lausanne, mention études urbaines. Elle est membre du Comité du WWF de Fribourg et elle travaillera à 50%. En réalité, c'est sensiblement plus, je dirai presque un 100% depuis le 3 août 2009.

Monsieur Jean-Noël **Tercier** est engagé à 65 % à partir du 1er octobre 2009. Il était le collaborateur de la Promotion économique dont le réseau a été dissous au 30 septembre 2009. A partir du début de ce mois, cette tâche est désormais assumée par l'Agglomération. M. Tercier est âgé de 31 ans et est célibataire. De langue maternelle française, il s'exprime également en allemand. Il est domicilié à Fribourg et est titulaire d'une licence en économie. Il bénéficie d'une bonne connaissance professionnelle puisqu'il travaille depuis trois ans déjà pour le compte du Réseau économique Fribourg et Région.

*(L'Assemblée applaudit ces deux personnes).*

## **4 Elections statutaires**

### i. Election à la Présidence du Conseil d'agglomération.

**Le Président:** Nous passons à l'élection à la présidence de ce Conseil pour la période allant du 8 octobre 2009 au 7 octobre 2010.

Nous sommes en présence d'une candidature. Ich schlage vor, dass die Vertreter der Gemeinde Düringen die kandidierende Vize-Präsidentin, Frau Ursula **Eggelhöfer-Brügger**, dem Agglomerationsrat vorstellen.

**Herr Niklaus Mäder.** Die Agglomerationsräte von Düringen empfehlen Ihnen Frau Ursula Eggelhöfer-Brügger ins Präsidentenamt zu wählen. Seit mehr als sechzehn Jahren setzt sich Frau Eggelhöfer-Brügger für eine aktive politische Zusammenarbeit in Düringen ein. Sie ist Präsidentin der FDP Düringen, verheiratet und ist Mutter einer bereits erwachsenen Tochter. Sie arbeitet als Sekretärin für eine internationale Firma. Frau Eggelhöfer-Brügger ist für dieses Amt qualifiziert, sie besitzt Erfahrung, ist zweisprachig und ist gegenwärtig unsere Vizepräsidentin. In diesem Sinne können wir Ihnen Frau Eggelhöfer für die Wahl ins Präsidialamt bestens empfehlen.

**Le Président :** Je note que la délégation de la commune de Guin recommande la candidature de Madame Ursula Eggelhöfer-Brügger. Y a-t-il une autre candidature ? Ce

n'est pas le cas. MM. Philipona et Spicher vont procéder à la distribution des bulletins de vote, le dépouillement des bulletins étant effectué par MM. Bapst et Baechler.

Résultat de l'élection à la Présidence :

Bulletins délivrés : 44

Bulletins blancs : 2

Bulletins nuls : 0

Bulletins valables : 42

**Est élue avec 42 voix, Mme Ursula Eggelhöfer-Brügger.** Il y a deux voix éparses.  
*(Avec l'accolade de circonstance, le président sortant remet un bouquet de fleurs à la nouvelle présidente (applaudissements)).*

**Le Président:** Ich gratuliere Frau Ursula Eggelhöfer-Brügger recht herzlich zu Ihrer Wahl zur Präsidentin des Agglomerationsrates. Ihre Wahl ist eine grosse Ehre für den Sensebezirk und wird die Behörden sowie die Bevölkerung der Gemeinde Düdingen ganz besonders erfreuen.

Ce fut un grand plaisir de travailler avec la future présidente qui est, comme vous l'avez remarqué, parfaitement bilingue. Cette une espèce que l'on trouve également chez les femmes libérales-radicales singinoises... Unsere neue Ratspräsidentin ist an der Metzgergasse geboren – est née à la rue des Bouchers – ganz in der Nähe des Gebäudes, in dem wir heute tagen. So ist sie nicht all zu stark entfremdet - même si elle regrette sans doute que son élection n'ait pas eu lieu dans la salle historique du Grand Conseil.

Toute à l'heure, une petite réception sera donnée, lors de laquelle le Conseil pourra goûter aux fameux « Sensler Bretzel » qui ont été confectionnés ce matin même par une paysanne singinoise. Ces Bretzels sont en fait une invention médiévale alsacienne. Il y aura aussi de la bière artisanale locale qui est brassée dans le Couvent des Cordeliers par un Marlinois. Pourquoi un Marlinois ? Vous le découvrirez tout à l'heure. Il n'y a aucun risque de s'étrangler avec ces Bretzels, ce n'est pas comme le président Bush qui a eu de la peine à les avaler le 13 janvier 2002. Encore une fois, bravo pour cette flatteuse élection !

**La Présidente élue:** Vor gut einem Jahr hatte ich die Ehre, das Vizepräsidium des Agglomerationsrates zu übernehmen. Das erste Jahr ist nun vorbei, die Strukturen stehen und es kann mit der Entwicklung konkreter Projekte begonnen werden. Als Vertreterin der einzigen deutschsprachigen Gemeinde der Agglomeration verstehe ich mein Präsidialamt insbesondere auch als Brückenfunktion zwischen den beiden Sprachgemeinschaften. In der Stadt aufgewachsen und dann in den folgenden Jahren zwischen Sense- und Saanebezirk hin und her gependelt, bin ich in beiden Kulturen heimisch. Ich habe keine Mühe, auf Leute zuzugehen, Verbindendes in den Vordergrund zu stellen und das Trennende zu überbrücken.

A ce stade de nos délibérations, il me revient, de par votre volonté de me placer en première ligne pour le prochain exercice annuel. J'ai la joie de vous adresser ces quelques mots de remerciement pour la confiance que vous êtes prêts à me témoigner. J'en suis heureuse et flattée. Et cela comportera pour moi l'obligation de mériter cette estime en répondant favorablement à votre attente. Que puis-je en dire si ce n'est de vous promettre que je mettrai toute mon énergie et ma détermination au service de notre organisation intercommunale ? Mais comme tous les membres du Conseil

d'agglomération, et plus particulièrement le vice-président, seront tout le temps à mes côtés, la réussite ne sera pas seulement mienne, elle sera l'œuvre de nous tous.

Nous sommes aujourd'hui, presque jour pour jour, à une année entière après la 1<sup>re</sup> séance du Conseil qui s'est tenue le 30 septembre de l'année passée. Autant dire que, malgré les 19 ans de cogitation et de gestation, notre agglomération est à comparer à un bébé encore au berceau selon l'image que lui a donné notre président John Clerc. Aussi devons-nous lui accorder beaucoup de soins et d'attention afin qu'il puisse grandir et répondre aux objectifs que nous lui avons fixés. Et notre tâche sera rendue facile grâce au programme que le Comité d'agglomération mettra à notre disposition.

Sur base de l'expérience que nous venons de vivre au cours de l'exercice précédent, nous pensons que les séances annuelles statutaires, au nombre de quatre, suffisent amplement pour nous acquitter de notre mission si tous les membres participent pleinement et régulièrement aux réunions. Je souhaite insister sur ce point aujourd'hui puisque je ne suis pas encore en fonction, car, de la bouche d'un président ou d'une présidente, pareille recommandation vaudrait à son auteur le qualificatif peu glorieux de dictateur. Je n'en ai pas le profil, n'est-ce pas ?

Sur une note beaucoup plus studieuse et laborieuse, nous sommes appelés, mesdames et messieurs les Conseillers de l'agglomération, à mettre la main à la pâte, comme on dit, pour que la population de nos dix communes, aussi bien celles qui étaient les plus enthousiastes lors des consultations pour la création de l'agglomération que celles dont l'adhésion a dû être fortement sollicitée, puisse se reconnaître dans cette nouvelle entité.

Pour ce faire, nous prêterons une oreille attentive aux propositions du Comité d'agglomération qui compte à son actif, pour l'exercice que nous allons terminer aujourd'hui, les règlements que nous avons adoptés, lesquels permettront aux différents organes de fonctionner correctement. Il nous faudra donc par la suite prouver que les domaines d'intégration retenus, à savoir, la mobilité, la promotion touristique, l'aménagement du territoire, la protection de l'environnement ainsi que la promotion économique et culturelle, constituent des moteurs de cohésion, d'entente et d'échanges utiles au sein de la population et ce entre les communautés linguistiques de notre entité. Une telle démarche, qui bien entendu prendra du temps, devrait conduire à la mise en commun de nos moyens pour une gestion commune aussi bien de nos infrastructures que de nos affaires administratives, autrement dit à une fusion. Cet aspect n'est mentionné nulle part comme un des objectifs de l'agglomération et cela me semble anormal. Alors que la fusion des communes est un programme déjà mis en route au niveau de tout le canton ! Je pense que nous en reparlerons encore.

En remerciant le président qui m'a accordé la possibilité de prononcer ces quelques mots en guise d'acceptation de la proposition de lui succéder, je souhaite terminer en rappelant encore une fois l'importance que revêt à mes yeux la question du bilinguisme au sein de notre agglomération : située entre Berne et Lausanne, elle pourrait être considérée comme un trait d'union entre ces deux importants pôles appartenant respectivement à la culture alémanique et romande (applaudissements).

**M. René Schneuwly.** Je voudrais exprimer les félicitations du Comité d'agglomération. Ich gratuliere Ihnen recht herzlich für die Wahl als Präsidentin des Agglomerationsrates. Sie werden die Ehre haben, nicht nur die Farben des Sensebezirks, sondern auch die Farben aller Agglomerationsgemeinden zu vertreten. Ich wünsche Ihnen viel Glück und Erfolg bei der Ausübung des anspruchsvollen Präsidialamtes. Zu Ihrer Ehre, haben wir nach der Sitzung einen kleinen Aperitif mit frischgebackenen Sensler Bretzel und selbstgebrautem Bier aus dem naheliegnenden Franziskanerkloster vorgesehen. Je félicite



une fois encore la nouvelle présidente et le Comité d'agglomération se réjouit de collaborer avec elle.

## ii. Election à la Vice-présidence du Conseil d'agglomération

**Le Président.** Nous passons maintenant à l'élection à la vice-présidence. La commune de Marly souhaite briguer la vice-présidence et je prie un délégué de la commune de Marly de nous présenter la candidature de Monsieur Bernard Aebischer.

**Mme Anne Maillard Magnin.** Comme vous le savez, Marly est la troisième commune de l'agglomération en termes d'habitants, mais aussi l'une des plus enthousiastes à adhérer à cette association. La commune de Marly revendique ainsi la vice-présidence et vous demande de soutenir la candidature du Conseiller communal Bernard Aebischer. Permettez-moi de vous le présenter en quelques mots.

Bernard Aebischer fait partie de ces gens pour qui le mot service à la collectivité n'est pas une notion abstraite. En effet, maître socio-professionnel aujourd'hui à la retraite, cela fait 25 ans maintenant qu'il siège au Conseil communal de Marly et est actuellement à la tête du Dicastère des écoles. Depuis la dernière législature, il est député au Grand Conseil et aussi actif comme assesseur au sein de la Justice de paix. Bernard Aebischer a dès le début saisi la portée stratégique de l'agglomération et a soutenu sa mise en œuvre. Dès lors et au nom de la commune de Marly, je ne peux que recommander sa candidature à la vice-présidence.

**Le Président.** Y a-t-il d'autres candidats à cette fonction ? Ce n'est pas le cas; nous enregistrons donc la candidature de M. Bernard Aebischer.

### Résultat de l'élection à la Vice-présidence

Bulletins distribués: 44

Bulletins blancs : 1

Bulletins nuls: 0

Bulletins valables: 43

**Est élu avec 42 voix M. Bernard Aebischer.** Il y a une voix éparse.

Je le félicite de son élection (*applaudissements*) et je l'invite à dire, s'il accepte son élection.

**Le vice-président élu.** Oui, j'accepte cette élection et je profite de remercier toute l'assemblée pour la confiance qui m'est témoignée.

## 5. Approbation du règlement de la Commission financière

**Le Président.** Ce projet de règlement a été remis à tous les membres et c'est le président de la Commission financière qui va nous le présenter.

**M. Roland Berset.** Lors de la séance du Conseil du 4 juin 2009, je suis intervenu au nom de la Commission financière pour demander au Comité d'agglomération, à l'avenir, de soumettre à notre commission tous les messages du Comité ayant des incidences financières.

A cette occasion, la Commission vous a fait part de son souhait d'être dotée d'un règlement précisant ses compétences.

Le règlement que nous vous soumettons s'inspire largement du règlement de la Commission financière de la Ville de Fribourg. La Commission a validé ce règlement qui vous est ici soumis pour approbation lors de sa séance du 26 août 2009.

Ce règlement est divisé en différents chapitres que je me propose de vous commenter brièvement.

**1. Constitution**, pas de commentaire

**2. Organisation**, pas de commentaire

**3. Attributions**, nous avons renoncé d'énumérer les tâches en détail au profit de références à aux statuts et à la loi sur les communes et à son règlement d'exécution.

**4. Fonctionnement**,

Art.7 alinéa 1

La commission ne peut siéger valablement que si 5 de ses membres sont présents.

Art 7 alinéa 2

En plus de l'examen du budget, des comptes et du rapport de gestion, tous les messages ayant des incidences financières sont soumis à la commission financière.

Art. 7 alinéa 4

La commission décide de l'opportunité de communiquer aux médias les résultats de ses travaux.

Il s'agit ici d'une application de l'article 32 du Règlement du Conseil d'agglomération. Je rappelle que toute communication à destination des médias se fait après information des membres du Conseil d'agglomération et des membres du Comité d'agglomération.

Une disposition rigoureusement identique figure dans le règlement déjà approuvé de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement du Conseil (cf. art. 5 alinéa 4).

Art.8 alinéa 2 Rapport de minorité

Cet alinéa traite de la question du rapport de minorité. Je dois signaler que cette disposition a été très longuement discutée au sein de la Commission. La Commission a finalement décidé de fixer à au moins 4 voix le seuil nécessaire pour qu'un tel rapport puisse être présenté.

Les articles 9 à 13 n'amènent aucun commentaire.

**Le Président.** La discussion sur l'entrée en matière continue. L'entrée en matière ne semble pas être combattue, nous pouvons donc passer à l'examen de ce règlement.

**Article 1 – Constitution**, adopté.

**Article 2 – Election**, adopté.

**Article 3 - Séance constitutive**, adopté.

**Article 4 – Présidence**, adopté.

**Article 5 – Secrétariat**, adopté.

**Article 6 – Attribution**, adopté.

**Article 7 – Séances**, adopté.

**Article 8 - Vote**

**M. François Roubaty.** J'interviens au sujet de l'article 8, 2e aliéna du règlement qui nous est proposé.

Selon l'article 14<sup>ter</sup> du règlement d'exécution de la loi sur les communes, je cite: « Lorsqu'un projet a été examiné par une commission et qu'une proposition minoritaire obtient au moins les deux cinquièmes des voix, la minorité peut désigner un rapporteur pour soutenir sa proposition devant l'assemblée communale ou le Conseil général. » Ce règlement est mentionné dans le préambule comme source du règlement de la commission financière que nous allons adopter.

Si tous les membres sont présents, 40 % de 9 donnent 3,6. La question se pose immédiatement de savoir si la minorité doit être de 3 ou de 4 membres au moins. Dans le règlement du Conseil général de Fribourg, la question est clarifiée puisqu'il est indiqué que si ce nombre donne un chiffre avec fraction décimale, le résultat est arrondi à l'unité inférieure (art. 35, 2e alinéa de ce règlement), c'est-à-dire 3, alors que 4 sur 9 cela ferait 44 %, ce qui est beaucoup. Si 8 membres sont présents, 40 % font 3,2 soit 3 à notre sens. Avec 7 membres présents, un rapport de minorité serait impossible avec le texte proposé puisque 4 membres font déjà la majorité.

Je propose de remplacer l'article proposé par celui figurant dans le règlement de la commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement, soit à l'article 8, al. 2, première phrase : « Un rapport de minorité est présenté si au moins les deux cinquièmes des membres présents le demandent ». Cela permettrait à 3 membres de faire un rapport de minorité s'il y a 9, 8 ou 7 membres présents. S'il y a 6 ou 5 membres présents, 2 membres suffiraient. S'il y a moins de 5 membres présents, la commission n'a pas le quorum.

D'une part, il me paraîtrait peu satisfaisant d'avoir des réglementations différentes dans deux règlements de commission. D'autre part, le texte proposé est en contradiction avec le règlement d'exécution de la loi sur les communes. S'il y a 5 présents, indiscutablement 2 membres peuvent faire un rapport de minorité et pas 4 comme proposé.

Je propose donc à l'article 8, 2e alinéa « Un rapport de minorité est présenté si au moins les deux cinquièmes des membres présents le demandent ». Ainsi, nous serions en totale harmonie avec le Règlement d'exécution de la loi sur les communes.

**Le Président.** Herr Roubaty schlägt mit seiner Intervention vor, dass „ein Minoritätsbericht vorgelegt werden kann, wenn mindestens zwei Fünftel der anwesenden Mitglieder es verlangen“ (Art. 14 ARGG).

**Mme Antoinette de Weck.** A titre personnel, je soutiendrai cet amendement en prenant comme exemple la Loi sur le Grand Conseil. Il faut des commissions à 11 membres pour avoir un rapport de minorité avec trois membres. Or, ici nous sommes en présence d'une commission de 9 membres. Je trouve que la minorité est beaucoup trop élevée, comme l'a expliqué M. Roubaty. Lorsqu'un ou deux membres sont absents, la commission sera très souvent dans l'incapacité de constituer une minorité. Je pense que cela n'est pas conforme à la réglementation de la Loi sur les communes. Je crois qu'il vaut mieux éviter cette discussion et rester dans la légalité.

**Le Président.** Y a-t-il d'autres interventions ? J'ai sous les yeux la loi sur les communes, selon laquelle une proposition minoritaire doit obtenir au minimum les deux cinquièmes des voix des membres présents. Dans ce cas, la minorité peut nommer un rapporteur pour soutenir sa proposition. Je tiens à communiquer cet élément d'appréciation à l'Assemblée. Comme la parole n'est plus demandée, nous passons au vote. La Commission financière fait savoir qu'elle se rallie à la proposition de M. Roubaty.

### **Vote**

**Le Président.** Je constate donc qu'il n'y a pas d'autres propositions et seul le texte de M. Roubaty est retenu, il n'y a donc pas lieu de procéder à un vote. L'article 8 est ainsi tacitement adopté selon l'amendement de M. Roubaty. Nous pouvons donc passer directement à l'article suivant.

**Article 9 – Groupe de travail**, adopté.

**Article 10 – Recours à des experts**, adopté.

**Article 11 – Signatures**, adopté.

**Article 12 – Indemnités**, adopté.

**Article 13 – Entrée en vigueur**, adopté.

**Titre et préambule**, adoptés.

### **Vote d'ensemble**

Résultat :

**Par 45 voix sans opposition**, vous avez approuvé le Règlement de la Commission financière.

## **6. Fourniture de prestations à la commune de Grolley pour les transports publics.**

**Le Président.** Je prie la Commission financière de nous communiquer son avis sur cette fourniture de prestations à la commune de Grolley. Je donne la parole à M. Roland Berset, Président de la Commission financière.

**M. Roland Berset.** La Commission financière a pris connaissance du projet de convention avec la commune de Grolley en matière de transports. La Commission a examiné le message no 6 et a reçu toutes les informations nécessaires de la part du Comité. Le préavis est favorable.

**Le Président.** Je demande maintenant l'avis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement. Je donne la parole à son président, M. Christoph Allenspach.

**M. Christoph Allenspach.** Die Raumplanungs-, Mobilitäts- und Umweltkommission empfiehlt die Annahme. Notre Commission recommande l'acceptation de ce contrat de prestations. Il s'agit d'une prestation minime dont la valeur dépasse largement son prix symbolique. Cette prestation rend service la nuit en fin de semaine à ceux ou à celles qui ne veulent pas faire usage d'un moyen de transport privé. Pour l'agglomération, cette prestation évite au contraire quelques mouvements dans le domaine des loisirs et notamment aussi vers le centre de la ville. La Commission souhaite faire une remarque pour l'avenir et se demande, s'il est possible de conclure des contrats semblables avec d'autres communes, ceci dans le but d'aider les jeunes qui souhaitent fréquenter la ville le week-end et rentrer à domicile en toute sécurité, le tout naturellement sans faire usage de véhicules privés.

**Le Président.** Après avoir entendu les avis des deux commissions, je demande maintenant au Comité d'intervenir sur le message no 6. Je donne la parole à M. Benoît Piller, membre du Comité.

**M. Benoît Piller.** Comme il a déjà été dit et écrit dans le message, il s'agit là de ratifier une prestation qui concerne l'ajout de deux paires de courses nocturnes les vendredis et samedis pour la commune de Grolley. Le montant s'élève à CHF 2000.- et cette convention est appelée à entrer en vigueur rétroactivement au 1<sup>er</sup> juillet de cette année pour prendre fin le 31 décembre 2009, donc une prestation qui doit être renouvelée tous

les six mois. Le Comité vous suggère de ratifier ce contrat de prestations entre l'agglomération et la commune de Grolley.

**M. René Schneuwly.** Je souhaite préciser, et c'est tout à fait réjouissant, que la commune de Grolley souhaite maintenir pour 2010 les mêmes prestations aux mêmes conditions.

**Le Président.** Nous en venons maintenant au débat sur cet objet. Comme la parole n'est pas demandée, nous passons à l'examen du contrat de prestations entre l'agglomération de Fribourg et la commune de Grolley, article par article:

**Art. 1**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

**Art. 2**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Ratification du contrat de prestations par le Conseil d'agglomération

**Vote**

**Résultat :**

Par 39 oui et sans opposition vous avez accepté le contrat de prestation avec la commune de Grolley.

**7. Approbation d'une dépense imprévisible et urgente**

**Le Président.** Il s'agit d'approuver la dépense urgente et imprévisible de CHF 124'697.60 liée à l'aménagement des nouveaux locaux de l'agglomération sis au Boulevard de Pérolles 2, à Fribourg. La parole est à M. Roland Berset, président de la Commission financière.

**M. Roland Berset.** Conformément à l'article 90 alinéa 1 de la loi sur les communes du 25 septembre 1980, la Commission financière du Conseil d'agglomération a examiné la dépense imprévisible et urgente d'un montant de CHF 124'697,60 pour l'équipement des nouveaux locaux de l'agglomération.

Lors de la séance du 8 juillet 2009, Mme Genoud-Page et M. Lambelet, membres du Comité d'agglomération et responsables du dicastère des finances ont informé la commission que le Comité devait procéder à l'équipement des bureaux du Boulevard de Pérolles 2 dans le courant de l'été 2009. Pour ce faire, et sur la base d'offres faites par les entreprises de la région, le Comité indiquait à la commission que les coûts d'équipement des nouveaux locaux (mobilier, informatique, téléphonie) seraient d'environ CHF 150'000.-.

Lors de la séance du 21 septembre 2009, la commission a examiné la demande d'approbation de la dépense imprévisible et urgente de CHF 124'697.60.

La commission préavise cette demande favorablement. Elle relève que ce montant figurera dans les comptes 2009 de l'agglomération.

**M. Niklaus Mäder.** Ausgaben für Büroeinrichtungen sind weder unvorhergesehen noch dringlich. Sie sind schlicht und einfach peinlich. Zumindest auf der anderen Seite der Saane würde man das so empfinden. Ich sage, nur ein Jahr Agglo und es ist schlimmer

gekommen, als die grössten Skeptiker vorgesehen haben. Ich nehme an, dass die Büro jetzt eingerichtet und die Rechnungen bezahlt sind. Uns bleibt nun nichts anderes übrig, als diesem Geschäft zuzustimmen. Aber verzeihen Sie mir, ich kann das nicht.

## Vote

Résultat:

**Par 41 voix contre 1**, vous avez approuvé la dépense.

## **8. Budget 2010 de l'agglomération**

### i. Budget de fonctionnement

**Le Président.** Pour la présentation du budget 2010, je donne la parole au responsable du Dicastère des Finances du Comité d'agglomération, M. Albert Lambelet.

**M. Albert Lambelet.** Je me permets de vous donner quelques indications supplémentaires par rapport au Message no 7 qui est déjà très explicite. Je rappelle qu'il s'agit du premier budget de l'agglomération que nous réalisons. Le total des charges s'élève à CHF 24'413'178. Sur cette somme, il y a un total des charges nettes effectives de CHF 12'032'647, montant duquel il faut déduire les recettes de la participation des communes non-membres de CHF 251'600, les prélèvements sur les réserves de CHF 634'600, les intérêts financiers de CHF 3'000, ce qui donne un montant de CHF 11'243'387 à la charge des communes membres de l'agglomération et à répartir sur l'ensemble des dicastères sur la base des clés de l'agglomération, sauf pour les transports publics, qui sont répartis selon leur propre clé CUTAF.

Si je prends dicastère par dicastère, pour le premier, l'Administration, le total des charges nettes s'élève à CHF 606'749, charges liées aux organes de l'agglomération pour CHF 102'199 aux frais salariaux liés au personnel qui représente 2 EPT pour la somme de CHF 220'000 et aux frais administratifs, dont les détails vous sont donnés par le message no 7.

Pour ce qui concerne le dicastère de la culture, le total des charges nettes s'élève à CHF 1'723'900, montant composé principalement des frais liés au subventionnement de la culture de la région de Fribourg pour CHF 1'610'000 et les coûts salariaux du personnel de la promotion culturelle, sous mandat de prestations avec la Ville de Fribourg pour un montant de CHF 60'000.

Pour le dicastère des transports et de la mobilité, le total des charges nettes pour la mobilité s'élève à CHF 127'000 comprenant le salaire d'une collaboratrice scientifique à 50% et des honoraires pour des études.

Le gros morceau de ce dicastère et pour l'ensemble du budget de l'agglomération est constitué par les transports publics dont le total des charges nettes budgétisées s'élève à CHF 20'120'000, tandis que du côté des recettes, nous trouvons le subventionnement à hauteur de 60% de ce montant représentant CHF 12'072'000 et les participations de trois communes pour un montant de CHF 271'000 ainsi que la participation de tiers, principalement situés sur le territoire de la commune d'Avry. Les coûts nets à la charge des communes membres de l'agglomération pour les transports publics s'élèvent à CHF 7'776'400.

Comme cela a été mentionné dans le message à l'intention du Conseil, je tiens à relever que le contrat de prestations aux concessionnaires est en cours de négociation et nous espérons voir sa finalisation dans quelques jours. Le but du Comité de l'agglomération pour le dicastère de l'aménagement et de la mobilité de négocier avec l'entreprise

prestataire de services un contrat qui débouche sur une facturation au kilomètre parcouru comme élément de base pour établir le montant global du contrat. Ce contrat n'est donc pas encore définitivement signé, mais avec le montant indiqué dans le budget de CHF 20'272'000, nous nous trouvons dans la ligne de l'objectif que le Comité s'est fixé.

Pour l'aménagement régional, le montant à charge des communes membres de l'agglomération s'élève à CHF 210'000 et comprend le salaire d'une collaboratrice scientifique à 50% ainsi que des honoraires pour des études.

Concernant le dicastère de l'économie, le premier poste est la promotion touristique. Nous avons un contrat de prestations touristiques avec Fribourg Tourisme et Région dont le montant s'élève à CHF 590'000.

Pour la promotion économique, le total des charges s'élève à CHF 190'000 et comprend principalement les coûts salariaux de 1.45 EPT. Du côté des recettes, vous avez un montant de CHF 45'862.- représentant la part versée par la Ville de Fribourg pour répondre à ces besoins spécifiques de promotion économique. Cela signifie qu'un tiers du temps de travail de ces deux collaborateurs se fera pour des études ou les besoins spécifiques de la Ville de Fribourg.

Sous le chapitre « Finances et impôts », nous constatons que la part des communes membres au budget de fonctionnement s'élève à CHF11'243'387.

Dans les autres postes, vous trouverez un poste plutôt de nature prophylactique, car dans le cadre de la promotion économique, il y a une stratégie de microcrédits pouvant être octroyés sous certaines conditions. Le Comité est en train d'analyser l'opportunité de reprendre cette stratégie et, le cas échéant, d'en fixer dans un règlement les conditions d'octroi. C'est la raison pour laquelle un montant de CHF 100'000 est inscrit sous cette rubrique. Ce montant ne serait utilisé que si, sur proposition du Comité, le Conseil d'agglomération devait décider de se doter d'un règlement sur les microcrédits. Donc, cette dépense ne pourra intervenir que sous la réserve de l'acceptation de ce règlement sur les microcrédits et ne pourra pas être dépensée sans lui.

### Remarques générales

**M. Roland Berset.** Les membres de la Commission financière (ci-après Commission) ont reçu par courriel en date du 31 août 2009 le projet de budget 2010 préparé par le Comité d'agglomération. Ils ont examiné au cours de leur séance du 2 septembre 2009 en présence de M. Albert Lambelet, membre du Comité d'agglomération et responsable du Dicastère des Finances, le budget de fonctionnement ainsi que le budget d'investissement.

Les membres de la Commission ont également reçu par courriel en date du 18 septembre 2009 le message correspondant préparé par le Comité d'agglomération. Ils ont examiné au cours de leur séance du 21 septembre 2009, en présence de Mme Solange Berset, membre du Comité d'agglomération et responsable du Dicastère des Finances, le message n° 7.

Le présent rapport tient compte des réponses qui ont été fournies par Mme Solange Berset et M. Albert Lambelet.

### Budget de fonctionnement 2010

La Commission constate que du fait de la dissolution des différentes structures intercommunales reprises le présent budget de fonctionnement constitue le premier budget complet de l'agglomération.

La Commission entend également relever les éléments suivants :

650.364.00

La Commission comprend que le Comité poursuit actuellement des négociations avec les TPF en vue de la conclusion du contrat de prestations pour l'année 2010. Toutefois, la Commission est d'avis que les explications fournies par le Comité pour le montant de CHF 20'120'000 sont en raison du manque de transparence des TPF trop peu étoffées. La Commission soutient le Comité dans les démarches qu'il mène auprès de l'entreprise afin d'obtenir des informations circonstanciées sur les coûts précis des prestations de transport. A l'avenir, la Commission souhaite notamment avoir connaissance du contrat-cadre qui liera l'agglomération et les TPF, contrat qui devrait, selon elle, faire partie des documents annexés au prochain budget de l'agglomération. Elle demande également davantage de précisions sur les coûts des prestations faisant l'objet du contrat que le Comité conclut chaque année avec les TPF.

En l'état, la Commission regrette le peu d'informations dont disposent les principaux organes de l'agglomération sur le poste budgétaire, qui de loin, est le plus important du budget de fonctionnement pour l'année 2010.

999.382.01

La Commission relève qu'il s'agit là d'un montant indicatif dont l'utilisation dépendra de l'analyse actuellement menée par le Comité sur les microcrédits. La Commission prend également note du fait que si l'analyse du Comité devait conclure au maintien de la pratique des microcrédits, le recours à ces microcrédits devrait être fixé dans un règlement de portée générale.

Sur la base du budget de fonctionnement 2010 et du message n° 7 du Comité d'agglomération ainsi que des explications données en séance par Mme Berset et M. Lambelet, la Commission préavise favorablement le projet de budget de fonctionnement préparé par le Comité.

#### Propositions de la Commission financière

La Commission financière propose au Conseil d'agglomération d'adopter le projet de budget tel que préparé par le Comité d'agglomération.

**Le Président.** J'ouvre la discussion au sujet du budget 2010. Qui souhaite s'exprimer ? Il s'agit d'une discussion générale, on reprendra ensuite les différents chapitres ou rubriques.

**M. Christoph Allenspach.** La CAME a examiné les budgets de manière très sélective, c'est-à-dire uniquement sous l'angle de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement. Nous avons retenu un seul point, notamment celui des TPF, et nous avons appris avec un plaisir certain que le Comité ne devait pas réduire les coûts des prestations à tout prix mais plutôt négocier des prestations supplémentaires. Nous félicitons le Comité qui fait preuve d'une attitude très claire. Nous avons inscrit dans le Plan directeur que la part des transports en commun devrait augmenter dans l'ensemble de la mobilité. Nous pouvons seulement parvenir, voire nous rapprocher de ce but, si nous augmentons ces prestations.

Die Kommission ist erfreut über die Haltung des Vorstandes bei den Verhandlungen, wo es darum geht nicht nur den Preis zu drücken, was aufgrund einer Studie gerechtfertigt gewesen wäre, sondern auch die Leistungen zu erhöhen. Gewisse Gemeinden werden davon zusätzlich profitieren können. Damit kommen wir unserem Ziel mit einem kleinen Schritt näher, das im Richtplan eingeschrieben ist, nämlich den Anteil des öffentlichen Verkehrs an der Gesamtmobilität zu erhöhen.



**Le Président.** La discussion continue. Si la parole n'est plus demandée, nous passons donc à l'examen des différentes rubriques du budget 2010.

- Rubrique 0 - Administration  
Y a-t-il des remarques ? Ce n'est pas le cas.
- Rubrique 3 - Culture et loisirs  
Y a-t-il des remarques ? Ce n'est pas le cas.
- Rubrique 6 - Transports et communications  
Y a-t-il des remarques ?

**Mme Anne Maillard Magnin.** J'ai juste une question à poser, car les communes aiment bien distinguer les coûts d'investissement des coûts d'exploitation et je constate dans la rubrique 650.318.10 des honoraires et études qui pourraient être des coûts d'investissement pour le montant de CHF 100'000. Ensuite, je saute directement à la rubrique 790.318.10, où nous trouvons la même chose, mais pour un montant de CHF 150'000. Je me demande donc pour quelles raisons ces coûts d'investissement se trouvent dans le compte de fonctionnement ?

**Le Président.** Pour vous répondre, je donne la parole à M. Albert Lambelet, responsable du dicastère des finances.

**M. Albert Lambelet.** Je comprends la question de Mme Maillard Magnin et il convient de distinguer deux éléments. Il est vrai que nous avons prévu sous ces rubriques des coûts d'investissement et c'est certainement le titre des rubriques qui vous induisent en erreur. Il s'agit de frais d'études pour que nous puissions demander des experts dans le domaine de la mobilité, comme cela se pratiquait du temps de la CUTAF. Il ne peut donc pas réellement s'agir de frais d'investissement, ce qui serait le cas si on mandatait pour élaborer le plan directeur de l'agglomération et on doit faire une nuance.

- Rubrique 7 – Protection de l'environnement et aménagement  
Y a-t-il des remarques ? Ce n'est pas le cas.
- Rubrique 8- Economie  
Y a-t-il des remarques ? Ce n'est pas le cas.
- Rubrique 9 – Finances et impôts  
Y a-t-il des remarques ? Ce n'est pas le cas.

**Le Président.** L'examen du budget de fonctionnement est ainsi terminé. Nous passons au projet d'arrêté. Ce projet fait référence aux différents lois et règlements et qui comporte un article unique.

Art. 1

Le budget de fonctionnement de l'agglomération de Fribourg pour l'exercice 2010 est adopté. Le budget se présente comme suit: produits CHF 24'413'178, charges CHF 24'413'178.

Comme la parole n'est pas demandée, nous passons au vote.

### **Vote**

**Résultat:** Par 45 voix, vous avez adopté le budget de fonctionnement 2010 de l'agglomération de Fribourg à l'unanimité.

## ii. Budget d'investissement

**Le Président.** Nous passons maintenant à l'examen du budget d'investissement 2010 de l'agglomération de Fribourg. Il a été présenté par le message no 7 et fait aussi partie du rapport de la Commission financière. Je donne la parole au Comité qui s'exprime par la voix de M. Albert Lambelet.

**M. Albert Lambelet.** Pour le budget d'investissement 2010, le montant global des investissements prévus s'élève à CHF 1'034'660. Cette somme est ventilée pour les investissements suivants: le montant de CHF 637'660 correspond à des investissements qui ont été repris et qui ont déjà été décidés dans le cadre de la CUTAF. En reprenant les tâches de la CUTAF, nous avons donc repris ces investissements. Or, le montant global de ces investissements est supérieur au chiffre de CHF 637'660 et concerne tout ce que l'on va réaliser en 2010. Certains autres investissements prévus sont de nouveau en phase d'analyse pour vérifier l'opportunité de leur réalisation. Ces travaux seront financés par un prélèvement sur les réserves que la CUTAF nous a cédées et c'est aussi pour cette raison que nous trouverons dans le compte de fonctionnement un montant sous prélèvement sur réserves de la CUTAF de CHF 637'660, donc une opération de financement de fonds propres. Cet investissement, puisqu'il s'agit de dépenses déjà décidées par un autre organe, ne fait pas l'objet d'un vote du Conseil d'agglomération, mais n'est communiqué qu'à titre d'information. Nous avons également prévu pour 2010 deux crédits d'études de CHF 200'000 chacun, un pour la mobilité et l'autre pour l'aménagement, principalement pour le Plan directeur de l'agglomération qui doit être revu pour 2011. Ces deux crédits mentionnés dans le plan d'investissement feront bien entendu l'objet d'un message séparé et le Conseil d'agglomération aura à se prononcer sur ces deux crédits lors de sa prochaine séance au début de l'année 2010.

**M. Roland Berset.** La commission relève que le premier budget d'investissement de l'agglomération comprend principalement les investissements planifiés et décidés par la CUTAF. La commission note que la réalisation de ces investissements s'est faite dans le courant 2009 ou qu'elle est prévue pour l'année 2010.

La commission prend également acte du fait que l'ensemble des investissements CUTAF sera repris après le bouclage des comptes de la CUTAF au bilan de l'agglomération.

Sur la base du budget d'investissement 2010 et du message n° 7 du Comité d'agglomération ainsi que des explications données en séance par Mme Berset et M. Lambelet, la commission préavise favorablement le projet de budget d'investissement préparé par le Comité.

**Le Président.** M. Allenspach, Président de la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement (CAME), a la parole.

**M. Christoph Allenspach.** Comme le Comité, la CAME a bien vu l'urgence de ces crédits d'études afin de pouvoir mandater des bureaux spécialisés. La révision du Plan directeur de l'agglomération ne nous laisse pas le choix puisque nous devons, comme M. Lambelet l'a relevé, déjà présenter en 2011 aux autorités fédérales le nouveau projet d'agglomération. Un deuxième échec n'est pas permis, car il serait synonyme d'échec de l'agglomération tout entière, raison pour laquelle nous sommes vraiment mis sous pression. D'autre part, il y a un nombre considérable d'études à voter pour

l'agglomération, et ce sera encore le cas l'année prochaine, car ces études constitueront en quelque sorte la base pour les communes qui sont en train de réviser leur Plan d'agglomération local. Ces crédits serviront donc aussi à accélérer et trouver des solutions pour la planification locale. Nous avons encore un besoin énorme de données de base qu'il faut saisir afin d'être à même de coordonner les Plans locaux communaux et de sérieusement élaborer notre Plan directeur. Nous attendons donc ce message qui constituera une première étape de la planification de l'aménagement et de la mobilité de l'agglomération pour la séance du mois de février 2010. Mais d'abord, il convient de définir les priorités avant d'attribuer ces mandats. Nous constatons donc que ces crédits d'investissements sont bien justifiés et nous vous appelons à voter le budget d'investissement tel qu'il nous est soumis.

**Le Président.** La discussion continue. La parole n'est plus demandée. Nous passons donc à l'examen du budget d'investissement.

- Rubrique 6 – Transports et communications  
Y a-t-il des remarques ? Ce n'est pas le cas.
- Rubrique 7 – Protection de l'environnement et aménagement  
Y a-t-il des remarques ? Ce n'est pas le cas.

**Le Président.** Nous passons donc au projet d'arrêté concernant le budget d'investissement 2010 de l'agglomération de Fribourg.

#### Projet d'arrêté

Art. 1

Le Budget d'investissement de l'agglomération de Fribourg pour l'exercice 2010 est adopté. Il se présente comme suit: total des charges CHF 634'660.-.

**Le Président.** La discussion est ouverte sur l'article premier. La parole n'est pas demandée. L'article premier est ainsi adopté.

Art. 2.

Le Conseil d'agglomération prend acte des projets d'investissement de l'agglomération de Fribourg pour un montant de CHF 400'000. Ces projets d'investissement pourront faire l'objet d'un message dans le courant de l'année 2010.

**Le Président.** J'ouvre la discussion au sujet de l'article 2. La parole n'est pas demandée. L'article 2 est ainsi adopté.

#### Vote

**Le Président.** Je passe au vote d'ensemble sur ce projet d'arrêté concernant le budget d'investissement 2010.

Résultat: Vous avez approuvé le budget d'investissement 2010 de l'agglomération à l'unanimité par 45 voix.

## **9. Motions et postulats**

**Le Président.** Les textes des interventions que nous allons maintenant traiter ont été remis à tous les membres du Conseil. Nous n'allons donc pas les lire intégralement et je présume que tout le monde en a pris connaissance.

vi. Postulat de M. Christoph Allenspach, N° Post\_Le g. 2008-2011\_2009\_001 (concept de circulation)

**M. Christoph Allenspach.** Il s'agit d'un postulat et non d'une motion, raison pour laquelle je n'ai pas demandé une inscription dans le Plan directeur. Je souhaiterais que soit menée une réflexion sur les méthodes qui seront utilisées pour la planification. Ce problème me paraît important, car, l'agglomération possède des compétences dans certains domaines de la mobilité, tandis que les communes en possèdent dans d'autres. Et, depuis que la CUTAF a été reprise par l'agglomération, certaines compétences dans le domaine de la mobilité échappent à l'agglomération. Pour illustrer mes propos, je prends pour exemple le RER ou le réseau des bus sur les grands axes, ou encore le réseau des pistes cyclables qui reste à définir, et qui n'est pas du ressort des communes, mais bien de l'agglomération. Si je prends le quartier de Pérolles, il ne s'agit pas seulement d'une petite histoire qui reste confinée au quartier, c'est plutôt l'exemple d'un quartier dont le développement est déjà dense et qui se développera encore davantage, notamment dans le domaine de la mobilité. La méthode devrait tout d'abord tenir compte de la collaboration entre l'agglomération et ses communes membres, il s'agit donc d'une matière extrêmement complexe. Par ailleurs, il faut aussi voir le développement du Plan directeur et la manière de mettre à jour ce plan au fur et à mesure, car, aujourd'hui, on ne peut plus attendre 15 ou 20 ans pour établir ce plan. Il faut maintenant traiter les chapitres et arriver avec des fichiers pour améliorer l'ensemble. Ensuite, il faut aussi expliquer comment on souhaite coordonner les différents moyens de transport tels que le train, les bus, les automobiles, le vélo et la marche à pied. Je souhaite savoir, comment on veut coordonner tout cela et comment il faudra agir, lorsqu'il s'agira de prendre une décision importante dans l'un ou l'autre secteur. C'est dans ce sens que je souhaite vous transmettre mon postulat.

**M. Jean-Daniel Wicht.** Je constate que nous sommes en présence de beaucoup de postulats. Cela m'inquiète un peu, car je souhaite qu'on laisse travailler le Comité qui a des tâches importantes à réaliser. Et tous ces postulats vont lui coûter du travail et du temps, ce qui signifie qu'on va faire du sur place. Concernant le postulat que nous traitons maintenant, je constate que plus ou moins le même postulat a été déposé au Grand Conseil. Il n'y a pas longtemps, que nous y avons répondu et la conclusion est claire, c'est que le bassin de la population ne permet pas de faire n'importe quelle dépense, notamment en tramway, en transports publics sur rails entre Fribourg et Marly. Je voterai donc contre ce postulat en espérant donner un peu plus de temps à notre Comité, parce qu'il y a d'autres projets beaucoup plus importants, notamment l'axe de l'autoroute qui traverse notre agglomération. Il s'agit là d'un endroit stratégique et autour duquel beaucoup de projets sont en voie de réalisation. Je pense que nous devrions plutôt concentrer nos forces, dans un premier temps, sur cet axe stratégique.

**M. René Schneuwly.** Je souhaite apporter une remarque générale au nom du Comité de l'agglomération. Le Comité vous a laissé le soin, avec sagesse et sagacité, de trancher la

question qui vous est posée ce soir, celle de la transmissibilité des postulats et motions au Comité. Je tiens cependant dire, et je remercie M. Wicht de l'avoir soulevé, que nous sommes confrontés à un travail extrêmement important pour la fin de l'année 2009 et le début de l'année 2010, d'une part notamment au niveau de la révision du Plan directeur de l'agglomération et d'autre part, nous avons décidé de séparer les deux choses, au niveau de la préparation d'un nouveau projet fédéral qui doit parvenir aux autorités fédérales jusqu'à la fin du mois de décembre 2011 pour nous permettre de bénéficier du subventionnement de 2<sup>e</sup> génération. Il est évident que les idées qui sont développées dans ces postulats et motions constitueront des travaux à exécuter au cours de ces prochains mois.

**M. Gilles Bourgarel.** Je souhaite répondre, car je suis un peu étonné d'entendre que l'on veuille restreindre la transmission de ces postulats et motions, dont certains sont concernés par une procédure en cours. Il me semble dès lors opportun de mettre ces idées sur la table au moment de la conception et non au moment de leur réalisation. Entre l'approbation de document final et la réalisation, il peut y avoir une foule de propositions qui n'auront pas pu être traitées, ce qui est regrettable pour l'avancement du processus. Je pense que c'est bien de continuer et on doit avoir un début dynamique. Il ne faut donc pas restreindre les idées et partir sur une voie à sens unique, voire une voie sans issue. On a déjà fait une première expérience et il faut à tout prix éviter de la renouveler.

### **Vote de transmission**

**Résultat:** Par 20 voix contre 19, vous avez approuvé la transmission de ce postulat.

vii. Postulat et motion de M. Daniel Gander, N° Post\_Leg. 2008-2011\_2009\_004  
(inscription dans PDA d'un espace réservé à l'implantation d'un complexe sportif)

**Le Président.** Le bureau ne conteste pas la recevabilité de cette motion. Il rappelle simplement que cette motion est composée de deux éléments, soit d'une motion proprement dite et d'un postulat, qui doivent chacun faire l'objet d'un vote. Je rappelle enfin que le domaine du sport n'est pas dans les domaines de compétences de l'agglomération.

**M. Daniel Gander.** Au sujet qui a été développé par écrit, je souhaite ici préciser que les infrastructures actuelles en piscines couvertes ou non couvertes ne sont pas suffisantes dans le canton de Fribourg. Les piscines existantes actuelles touchent à leurs limites de capacité et elles sont utilisées uniquement ou majoritairement à des fins scolaires. Par conséquent, la construction de plusieurs piscines régionales serait nécessaire. Voici, ce que dit le Conseil d'Etat dans sa réponse de mardi dernier à la motion populaire pour des cours de natation pour tous les élèves fribourgeois: « Dans le Grand Fribourg, les vœux des différentes associations sont justement de construire une piscine, notamment pour y pratiquer la compétition. Les mieux considérés sont les projets qui semblent offrir les possibilités pour la construction d'un complexe sportif propres aux jeux d'eau. L'emplacement désigné est proche de toutes commodités, accessibilité facile, places de parc, transports publics, etc.» Je rappelle aussi que le site de St-Léonard est proche et serait de ce fait favorable à cette interaction et offrirait de nombreuses synergies entre les deux pôles sportifs.

Au vu de ce qui précède, je vous invite tous à soutenir ce postulat et la motion pour le bien de toute la communauté régionale.

**Le Président.** J'ouvre le débat. Comme la parole n'est pas demandée, nous passons d'abord au vote sur la transmission du postulat et ensuite au vote sur la motion de M. Gander. Zuerst die Abstimmung für die Überweisung des Postulats und dann die Abstimmung zur Überweisung der Motion von Herrn Daniel Gander.

### **Vote sur le postulat**

**Résultat :** Par 21 voix contre 15, le postulat de M. Gander est transmis au Comité.

### **Vote sur la motion**

**Résultat :** Par 17 voix contre 14, la transmission de la motion de M. Daniel Gander est refusée.

viii. Motion de M. Marc-Antoine Messer, N° Post\_Leg . 2008-2011\_2009\_005 (concept général de mobilité douce)

**Le Président.** Le bureau a admis sa recevabilité et estime qu'il s'agit d'un postulat et non d'une motion. M. Messer est d'accord avec cet avis. Il ne s'agit donc pas de la motion, mais bien du postulat de M. Messer qui nous est ici soumis. Je donne la parole à M. Marc-Antoine Messer, auteur dudit postulat.

**M. Marc-Antoine Messer.** Je ne vais pas m'étendre sur le sujet puisque vous avez reçu en préambule le texte sur le principe et les éléments qui devraient être repris de ce concept. Je souhaite juste souligner que deux constatations sont à la base de ce postulat. Tout d'abord, il s'agit d'une considération sur la mobilité douce et son lien avec l'agglomération. On constate que la mobilité douce est physiquement à l'échelle de l'agglomération et nous n'avons pas plus de dix kilomètres pour relier le centre aux communes extérieures et institutionnellement, puisque la mobilité douce doit être intégré dans le Plan directeur de l'agglomération. Pour la mobilité douce, nous avons là un champ de compétences qui relève de la seule agglomération. Dès lors, il semblerait important et opportun que l'agglomération fasse le pas et développe des projets concrets dans ce domaine sur son périmètre.

La deuxième considération est que l'agglomération, en fonction depuis une année, a certains problèmes de visibilité à l'extérieur. Certes nous siégeons au Conseil et au Comité et nous connaissons le travail qui y est réalisé. Mais, je crains que l'agglomération ne sache pas encore bien se vendre auprès du public et pour qu'un projet d'agglomération soit soutenu par le public, il faut qu'il soit facilement appropriable. Beaucoup d'autres agglomérations ont fait cette démarche, c'est-à-dire d'avoir des projets fédérateurs pour le public qui voit plus loin. L'agglomération de Bulle, par exemple, aura un projet de changement d'horaires avec des bus qui sillonneront l'agglomération. C'est un élément qui permet de comprendre et de concevoir directement ce que la mise en place d'une agglomération peut apporter de plus au citoyen que les pratiques actuellement en vigueur.

Il y a un autre thème qui me paraît important, c'est qu'au sein de la CARM nous travaillons beaucoup sur les réflexions autour de la deuxième mouture du projet d'agglomération au sens fédéral et du plan directeur de l'agglomération, et il y a toujours la question de projets fédérateurs qui est soulevée. Mais pour qu'un projet soit fédérateur, il faut aussi qu'il soit novateur. C'est pour l'instant la critique que je dois faire

au Plan directeur actuel de l'agglomération, où nous nous sommes limités à coordonner l'existant et n'avons pas pris conscience du potentiel de l'agglomération, en juxtaposant simplement ce qui était des compétences des communes. Il me semble important d'aller plus loin et d'ouvrir un champ de compétences qui sera celui de l'agglomération, notamment pour réaliser les grandes transversales pour la mobilité qui figurent dans ce postulat. Cela me semble être un projet novateur puisqu'il dépasse les seules compétences des communes et aussi un projet fédérateur, dans lequel les gens peuvent se retrouver assez facilement. La question qui se pose est de savoir, pourquoi cette idée ne figure pas dans le nouveau PDA et le projet d'agglomération qui est en cours d'élaboration. C'est aussi et surtout une question d'image et de priorité. Il est aujourd'hui assez mauvais en terme d'image de refuser ce postulat et de dire que l'on fera quelque chose dans le nouveau PDA, la nouvelle mouture du projet d'agglomération au sens fédéral. Ce serait donner finalement le signal que la mobilité douce et ce projet de transagglomération ne sont pas si importants, puisqu'on conditionne leur réalisation à une éventuelle et hypothétique subvention fédérale. Et, il ya aussi, me semble-t-il, un problème de calendrier puisque nous devons transmettre jusqu'à la fin de l'année 2011 le projet d'agglomération de 2<sup>e</sup> mouture aux autorités de la Confédération, et que ce projet contiendra des projets à réaliser pour la tranche de 2015 à 2019. Si nous pensons, et j'en suis convaincu, que la mobilité douce peut être ce projet novateur et fédérateur, nous ne pouvons pas prendre le risque de dire, c'est important pour nous, mais nous le réaliserons que dans dix ans lorsque nous aurons les subventions de la Confédération.

**Le Président.** J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. Nous passons donc au vote concernant le postulat de M. Marc-Antoine Messer demandant un concept de mobilité douce transagglomération.

### **Vote**

**Résultat :** Par 27 voix contre 9, la transmission du postulat de M. Marc-Antoine Messmer est décidée.

ix. Motion de M. Christoph Allenspach, N° Mot\_Leg. 2008-2011\_2009\_006 (cadastre du réseau des voies cyclables)

**Le Président.** Le Bureau a admis la recevabilité de cette motion.

**M. Christoph Allenspach.** Je crois qu'il est utile d'apporter quelques idées pour la mise en route du 2<sup>e</sup> Plan directeur. On nous a critiqués à la suite d'un manque de données, de bases qui font défaut, notamment dans le domaine de la mobilité douce et du réseau des voies cyclables. La motion vise deux buts: d'une part la récolte de toutes les données des communes et compléter les manques et, d'autre part, de rendre un service à la population, car le cadastre est un plan qui peut être publié sur le site Internet. Il permettra d'informer les parents sur la sécurité des réseaux de l'agglomération qui va de pair avec la sécurité de leurs enfants sur le chemin d'école. De plus, on peut rajouter au fur-et-à-mesure de nouveaux éléments pour toujours avoir un plan actualisé. C'est en même temps aussi une sorte de méthode que je propose, soit une planification continue pour le Plan directeur dont l'élaboration ne doit pas être interrompue. Il faut aussi que les communes puissent comparer leurs données avec les efforts qui sont faits afin de mieux coordonner leurs projets.

**M. Georges Baechler.** J'ai un petit problème à soulever par rapport à cette motion et aussi en relation avec la précédente. Il me semble qu'il y a une certaine redondance. Ici,

on parle d'établir un cadastre des chemins possiblement cyclables et avant on a défini qu'il y avait des axes cyclistes prioritaires à mener à travers de l'agglomération pour la mobilité douce. Alors, je crois qu'on n'a pas tellement le choix. On doit l'accepter, mais il conviendra de s'assurer que les deux interventions ne sont pas redondantes et qu'on peut réunir les deux travaux en un seul. Cela me paraîtrait logique.

**Vote** sur la motion de M. Christoph Allenspach concernant le cadastre du réseau des voies cyclables

**Résultat:** Par 16 voix contre 24, vous avez refusé la transmission de cette motion.

- x. Motion de M. Christoph Allenspach, N° Mot\_Leg. 2008-2011\_2009\_007 (cadastre des zones de vitesse)

**Le Président.** Le Bureau a admis la recevabilité de cette motion.

**M. Christoph Allenspach.** Je constate qu'il y a visiblement une certaine résistance contre les motions et je n'en connais pas la raison. Toutes les communes ont tendance à réduire les vitesses dans certaines zones mais sans que l'on ait une vue d'ensemble. Cette coordination manque, tout comme pour les voies cyclables. Je demande juste que on élabore une carte d'ensemble où on peut consulter les différentes zones à vitesse limitée des communes. Il faudra peut-être aussi discuter dans un avenir plus lointain la situation des routes communales hors zones à bâtir, ou il y a également certains problèmes à régler qui découlent essentiellement de la législation fédérale, notamment les secteurs communaux où la vitesse générale est autorisée à 80 km/h.

**Vote :** transmission de la motion concernant le cadastre des zones de vitesse

**Résultat:** Par 26 voix contre 14, vous avez refusé la transmission de la motion.

## **10. Divers**

**Le Président.** Je souhaite juste dire quelques mots avant de conclure la séance. Une année est vite passée. Mon mandat arrive à son échéance. Pendant ces douze mois, l'agglomération a fait ses premiers pas. Certains nous invitent à nous secouer, merci pour le bon conseil, mais nous avons fait ce que nous avons pu avec la loi et les statuts qui nous régissent et qui sont naturellement perfectibles. L'auteur de la motion de 1990 en est le premier conscient. Réunir sous un seul toit diverses collaborations intercommunales n'était pas une mince affaire. Les membres du comité d'agglomération ont fourni, avec l'assistance de notre directrice administrative, un travail considérable. Merci. Il leur a fallu consacrer beaucoup de temps et d'énergie pour un résultat qui n'est peut-être pas très spectaculaire dans l'immédiat, mais qui portera ses fruits. J'adresse mes remerciements au président René Schneuwly qui a dirigé d'une main de maître – c'est le cas de le dire – les travaux de notre comité d'agglomération. Dans un article sur le choix d'un candidat à la préfecture, *La Liberté* du 5 septembre 1996 le dépeignait comme « un syndic qui n'avait jamais caché son opposition à la loi sur les agglomérations ». Il n'y a pas que Saint-Paul à s'être converti et plus aucun aggloméré n'est aujourd'hui persécuté. Merci à notre chère vice-présidente Erika Schnyder et aux autres membres du comité pour tout le travail supplémentaire qui s'est ajouté à celui de syndic ou de conseiller communal. Notre intention n'a jamais été de mettre une couche de plus à la lasagne ou aux mille-feuilles institutionnels, c'est pourquoi nous tirons notre légitimité des assemblées communales et des conseils généraux qui nous ont élus ici.



L'année 2009 a vu six de nos communes engager un processus de fusion d'ici à 2016. Nous saluons cette démarche historique en espérant que le projet de loi sur les fusions de communes soit revu pour faciliter cette opération nécessaire à la constitution d'un centre cantonal vraiment fort.

Voilà mes messages subliminaux ont été adressés à MM. Bernard Dafflon, Carl-Alex Ridoré et Pascal Corminboeuf.

Pour le président, l'intérêt de cette fonction est de voir d'autres têtes et d'autres partis que ceux qu'on rencontre en ville. Cela va d' « Arc-en-ciel » à Belfaux à Marly-Voix, en passant par les Freie Wähler de Düdingen et la liste « Démocratie et Ouverture » d'Avry, par exemple. Comme Alphonse Allais l'avait dit : il faudrait construire la ville à la campagne, j'ajoute l'air politique y est plus pur ! C'est ce que nous avons commencé à faire.

Je souhaite plein succès à Mme Ursula Eggelhöfer-Brügger, notre nouvelle présidente, et vous donne rendez-vous le 11 février 2010 pour la prochaine séance. Merci (*applaudissements*).

**La Vice-présidente.** Monsieur le Président, cher John. Voilà un an jour pour jour que tu as été élu dans cette même salle Président du Conseil d'agglomération. Tu fus le premier président de ce nouvel organe législatif de l'agglomération.

C'était en quelque sorte un clin d'œil de nos collègues conseillers qui saluaient en cela tes côtés visionnaires qui, devant le Conseil général de la Ville de Fribourg, t'avaient amené dès les années huitante à voir nos communes œuvrer en agglomération. Je ne ferai pas ici de longs discours mais j'aimerais saisir cette occasion pour souligner avec quelle main de maître tu as mené les premiers débats et les premières séances de notre assemblée quand bien même les ordres du jour de nos séances étaient passablement chargées.

John, tu me l'avais dit en forme de boutade au cours d'une de nos premières séances du Bureau du Conseil d'agglomération dans la « Salle Marcel-Clerc », nous ne convolerons pas en joyeuses noces, contrairement à ce que certains prétendent dans les journaux, grâce à nos « staatliche Sitzungsgelder ».... Permets-moi toutefois, au nom de tous les Conseillers d'agglomération de te remettre ces modestes présents : ce livre de Jean-Bernard Repond sur « Onze balades insolites en vielle de Fribourg » piquera certainement ta grande curiosité. J'espère que tu pourras partager avec ta petite-fille la plupart de ces onze promenades. Je te remets aussi cette bouteille de vin que tu pourras goûter avec ton épouse en lieu et place d'une énième séance...

Cher John, comme les grands sportifs hast Du die Messlatte hoch gesteckt. Je ferai de mon mieux pour être digne de ce flambeau que tu viens ici de me transmettre et salue une fois encore ton sens de l'humour, qui n'a, je le reconnais bien volontiers, d'égal que tes grandes compétences ! Lieber John, vielen herzlichen Dank ! (*Applaudissements*).

**Le Président :** Merci madame la présidente.

**M. René Schneuwly.** Récemment, il m'a été donné de lire que l'agglomération était une coquille vide. Aujourd'hui, elle pèse 25 millions. C'est un bon résultat et s'il est acquis, on le doit pour beaucoup à John Clerc. Il n'a pas seulement été le président de ce Conseil pour cette année, car il a été depuis de nombreuses années au niveau de la constitution de l'agglomération un des pions les plus importants. On a pu constater et je tiens aussi à le dire que l'agglomération ne casse rien. L'agglomération a voté un budget de 25 millions et reprend intégralement, en y ajoutant parfois des sommes importantes, toutes les tâches précédemment dévolues à d'autres associations ou ententes de communes. Il faut donc tordre le cou à ce type de déclaration. Nous voulons aujourd'hui aller de l'avant

avec des personnes qui sont décidées à collaborer. John, tu as mis au service de l'agglomération des compétences, ton expérience et ce que nous avons apprécié par-dessus tout, c'est ton humour parfois dévastateur, mais toujours délicieux. Désigné comme l'un des pères, si ce n'est le père de l'agglomération, tu as toujours été fidèle à l'idée lancée et tu l'as assumée. Comme tout père, tu as évidemment émis des critiques et des réserves, mais tu as toujours apporté un soutien et des conseils constructifs. Je crois qu'on ne peut pas seulement adresser de grands remerciements mais que tu mérites aussi une tonne d'applaudissements au terme desquels il ne sera pas interdit de te serrer encore la main (*Applaudissements*).

**Le Président.** Je remercie M. Schneuwly de ses aimables paroles qui sont beaucoup plus encourageantes que certaine lettre de lecteur. Je dois théoriquement encore clore la rubrique « Divers ». Est-ce que quelqu'un souhaite prendre, la parole ?

**M. Jean-Daniel Wicht :** Je regrette que le Comité ne se soit pas exprimé au sujet de l'intervention de M. Niklaus Mäder sur la dépense imprévisible et urgente pour l'aménagement des locaux du Boulevard de Pérolles.

**Le Président :** La possibilité a été donnée au Comité de s'exprimer. Il n'a pas souhaité prendre la parole. La dépense a été ratifiée à l'unanimité moins une opposition.

Il n'y plus d'autre demande de parole. Nous pouvons donc aller déguster les Bretzels de Guin et la bière de Marly, produits respectivement issus des communes de notre Présidente et de notre Vice-président.

Je vous remercie de votre attention et clos la séance.

**Fin de la séance: 21 h 25 / Schluss der Sitzung: 21 Uhr 25.**

**Pour le procès-verbal :**

Le Président du Conseil d'agglomération :



John Clerc

La Secrétaire générale :



Corinne Margalhan-Ferrat